

Persconferentie - Conférence de presse 14.03.2007

- De begrotingsmaatregel: roerende voorheffing op obligatie-ICB's
- Vragen van de sector aan de Regering
- Q & A

- - -

- Les mesures budgétaires: précompte mobilier sur les OPC d'obligations,
- Questions du secteur au gouvernement
- Q & A



Qui est BEAMA ?

- BEAMA fait partie des membres fondateurs de Febelfin, la Fédération belge du secteur financier (créée en mars 2003), qui défend les intérêts du secteur financier belge.

Febelfin = + + + ABMB-BVBL + BLV - ABL

- BEAMA se situe au sein de la business line “Asset Management & Private Banking” de Febelfin.

http://www.beama.be



Objet de BEAMA

- La promotion et le développement de l' "Asset Management" en Belgique ainsi que la défense des intérêts professionnels et moraux de ses membres
- Asset Management:
 - la gestion, la distribution et l'administration d'OPC,
 - la gestion institutionnelle ,
 - la gestion de clientèle privée et
 - le conseil en placements.



La mesure budgétaire

- Loi-programme de 2005 : le particulier paie à la sortie le Précompte mobilier sur la partie des intérêts des OPC de capitalisation harmonisés qui investissent pour plus de 40% dans des valeurs à revenu fixe.

- Elargissement programmé pour le 1/1/2008 dans le cadre duquel le Précompte mobilier n'est plus calculé sur la composante d'intérêts mais sur l'ensemble de la plus-value. Cet élargissement entrera automatiquement en vigueur, sauf disposition contraire adoptée via "un AR délibéré en Conseil des Ministres".



La mesure budgétaire

BEAMA plaide pour la <u>suppression de l'élargissement programmé</u> de cette "taxe sur les sicav" le 1er janvier 2008 et avance dans cette optique 5 arguments fondamentaux



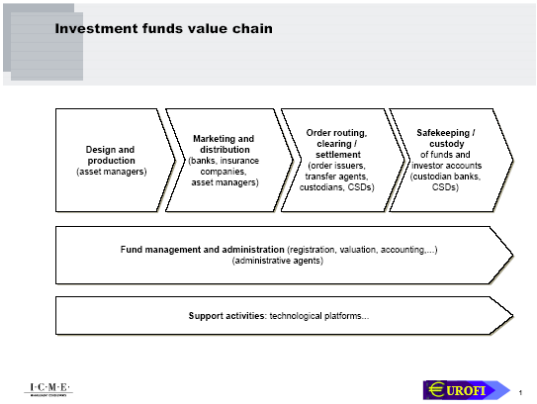
5 arguments fondamentaux plaident CONTRE l'élargissement programmé au 1/1/2008

1. Un secteur prometteur de l'"**économie de la connaissance**" risque pour la 2ème fois d'être gravement touché
 - "value chain" de ce secteur
 - grève très lourdement un secteur en pleine croissance doté d'un potentiel d'emplois important
 - mise en péril de Bruxelles, en tant que domaine d'expertise, tant pour le marché retail local que pour le marché institutionnel international
 - les effets dérivés de la croissance de l'emploi ne seront pas obtenus



5 arguments fondamentaux qui plaident CONTRE l'élargissement programmé au 1/1/2008

Appendix 1: Investment funds value chain



Febelfin



5 arguments fondamentaux qui plaident CONTRE l'élargissement programmé au 1/1/2008

2. Si les OPC obligataires doivent supporter l'élargissement à une taxe sur les plus-values, **ils auront un attrait réduit pour le marché retail en tant que produit**. Ensuite, le **savoir-faire allant de pair va se perdre**, et donc aussi l'effet induit du développement de produits via le marché retail local vers le marché institutionnel davantage orienté vers le niveau international.

 Effet secondaire: l'offre de produits destinés au client dépend de la taxation. Ceci implique un risque de mauvaise interprétation du profil de risque et s'oppose possiblement à l'obligation fiduciaire de l'intermédiaire financier du particulier.

Febelfin



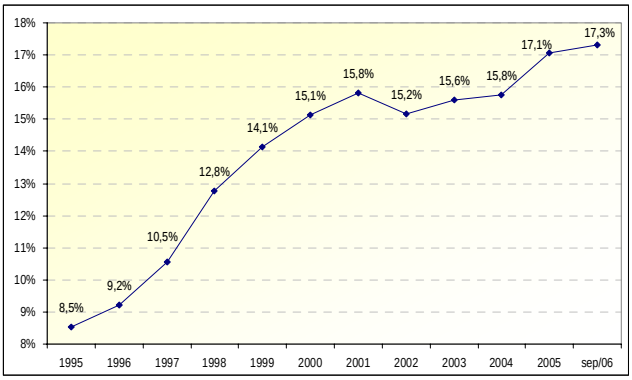
5 arguments fondamentaux qui plaident CONTRE l'élargissement programmé au 1/1/2008

3. Cette mesure a directement touché plus d'un million d'épargnants

- compte tenu de la nature du produit (épargne "défensive"), ce sont précisément les OPC touchés qui sont choisis par les épargnants plus âgés / ayant les revenus les plus faibles
- l'OPC est un véhicule idéal (répartition des risques, transparence, protection des investisseurs, etc.) qui représente actuellement plus de 17% de l'épargne individuelle des ménages (fois deux par rapport à il y a 10 ans)
- il est primordial pour l'avenir à long terme de notre population que la confiance dans ce produit ne soit pas ébranlée, et qu'elle soit même stimulée



Part de marché des OPC dans l'épargne financière des ménages en Belgique





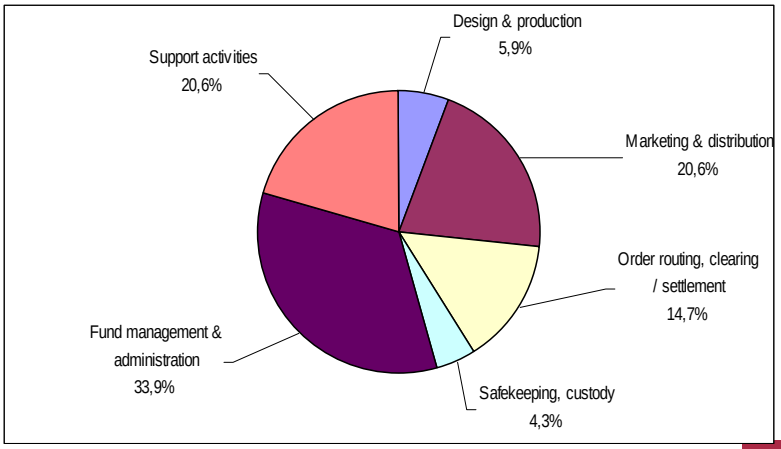
5 arguments fondamentaux qui plaident CONTRE l'élargissement programmé au 1/1/2008

4. L'emploi dans la "value chain" du secteur des OPC est estimé à 1.800 ETP à fin 2006 (estimé à fin 2002 à 976 ETP, à fin 1995 à 410 ETP). La mobilité internationale augmentée au profit de Bruxelles est remarquable.
 Cette mesure hypothèque l'avenir.

Note: dans le top 100 de l'industrie de l'Asset Management, l'on retrouve la plupart des Asset Managers belges. Ceci est une différence remarquable par rapport au passé.
L'OPC belge est à présent également positionné en tant que produit d'exportation par le secteur.



Emploi dans la "value chain"





5 arguments fondamentaux qui plaident CONTRE l'élargissement programmé au 1/1/2008

5. La suppression de la mesure prise ne coûte rien au plan budgétaire et entraîne par contre des effets positifs indirects budgétaires.